



WWF / 5 Lot. Katoury  
97 300 Cayenne

guyane@wwf.fr  
Tel: +(594) 31 38 28  
Fax: +(594) 31 38 28  
www.wwf.fr

## L'estuaire du Maroni, refuge des flottilles illégales ?

Cayenne, le mercredi 16 mai 2007.

Entre 2002 et 2006, le WWF a réalisé avec l'association Kulalasi le suivi des sites de ponte isolés de la Réserve Naturelle de l'Amana.

En 2002, année de la mise en place de ces suivis, une forte présence de navires en provenance du Suriname et du Guyana (jusqu'à 7 par jour) avait été notée. Par la suite, chaque année, un suivi similaire s'est organisé, permettant de mesurer l'évolution de ces pratiques de pêche, qui représentent une menace majeure pour la tortue Luth (*Dermochelys coriacea*), régulièrement victime des filets à large maille utilisés.

A partir des deux sites les plus suivis (Plage de Pointe Isère, estuaire du Maroni, et Plage d'Organabo, partie Est de la Réserve Naturelle de l'Amana), une évolution nette des indices de présence est mise en évidence sur la période considérée : alors que la pression de pêche illégale a été de moins en moins perceptible sur Organabo (de 2 tapouilles/jour en moyenne en 2002 à 0,6 tapouille/jour en 2005), une évolution inverse se dessine sur Pointe Isère (de 0,4 tapouille/jour en 2003 à 1,5 tapouilles/jour en 2006).

Deux raisons semblent expliquer cette apparente concentration de la pêche illégale au large du Maroni :

1. La multiplication des opérations de l'Action de l'Etat en Mer sur la partie centrale du littoral guyanais.

Les interventions de police des pêches se sont renforcées au cours de la période considérée. Néanmoins, les unités d'intervention étant centralisés sur Kourou, elles atteignent rarement les zones frontalières de l'Ouest guyanais.

2. L'absence de coopération avec le Suriname.

Alors qu'une coopération de police des pêches est initiée avec le Brésil, aucune opération conjointe n'a pu être menée avec l'autre pays frontalier, le Suriname. Pourtant, la partie surinamaïse de l'estuaire, classée zone de non-pêche à la demande des habitants de Galibi du 1<sup>er</sup> Mai au 31 juillet chaque année, est régulièrement patrouillée par une unité spécialement affectée sur zone par le Natuurbeheer-NB.

Les premiers suivis réalisés annoncent plus de 80 pontes de tortues Luth par nuit à Awala-Yalimapo, une vingtaine par nuit sur l'île de Cayenne. En parallèle, jusqu'à 4 échouages de cadavres de tortues Luth par jour ont été notés par la Réserve Naturelle de l'Amana.

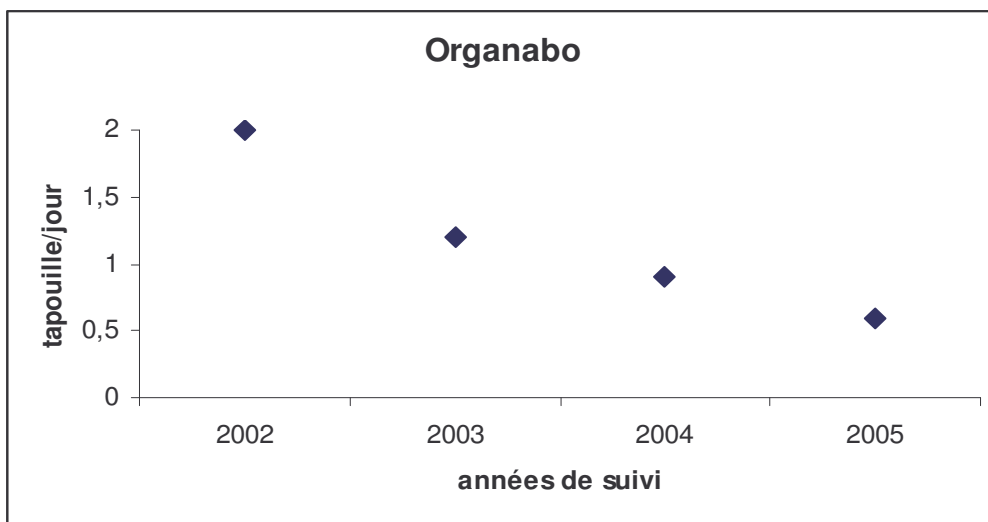
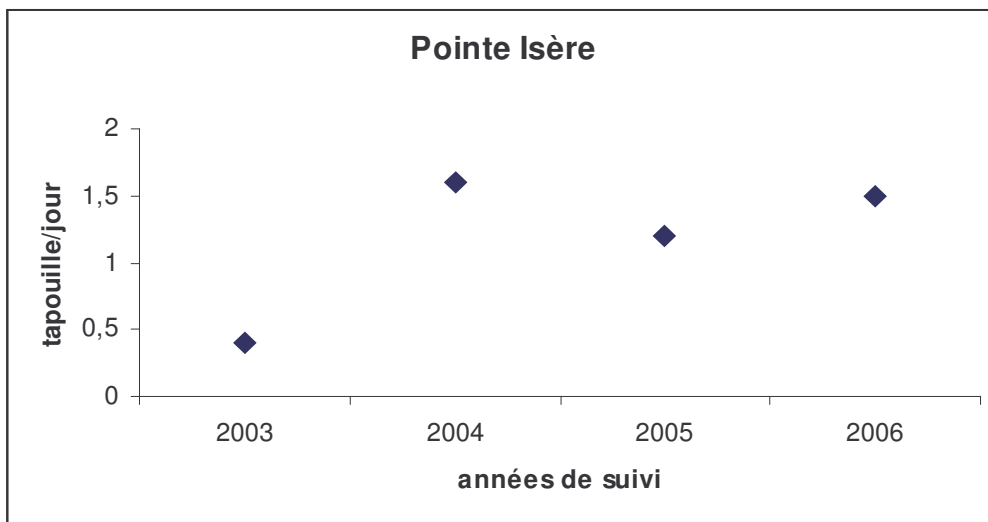
Le WWF s'inquiète de l'apparent renforcement de la pression de pêche illégale dans l'estuaire du Maroni, à proximité immédiate des sites de ponte parmi les plus importants au monde pour la tortue Luth.

IL est urgent que les interventions de police des pêches concernent aussi cette partie du littoral guyanais, et qu'à terme, une coopération transfrontalière s'instaure sur ces questions.



WWF / 5 Lot. Katoury  
97 300 Cayenne

guyane@wwf.fr  
Tel: +(594) 31 38 28  
Fax: +(594) 31 38 28  
www.wwf.fr



Détails du suivi réalisé par site :

Pointe Isère	Organabo
non suivi en 2002	19 jours en 2002
93 jours en 2003	26 jours en 2003
88 jours en 2004	30 jours en 2004
82 jours en 2005	15 jours en 2005
84 jours en 2006	non suivi en 2006